Solidaires Finances Publiques 86

Section de la Vienne

La force de tous les agents de la DGFiP

N°32

Solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr

LE « PHARE-CI » POITEVIN

Journal syndical d'humeur, d'humour et d'opinion

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

UN SYNDICAT POUR TOUS LES AGENTS

Mars 2018

La Poste se propose d'aider les usagers ruraux dans leurs démarches en ligne : Avec CAP 22, fin des services publics gratuits ! Avec CAP 22, fin de la technicité propre à chaque administration !

Sommaire

- édito
- compte-rendu CTL du 28-02-18
- compte-rendu CAPL du 08-02-18
- compte-rendu CDAS du 05-03-18
- Travaux : une attitude qui fâche
- Point sur l'application du décret ZUS

EDITO

Avec l'obligation de la déclaration et du paiement en ligne, avec le développement des centres de contacts, avec la disparition progressive de la TH, avec la mise en place du prélèvement à la source (PAS) et du recouvrement de l'IR, ce sont bien les survies des SIP qui sont en jeu. Or, si les SIP de Loudun, Civray ou Montmorillon ferment, et après les fermetures de nombreuses trésoreries, c'est bien la présence de la DGFiP en milieu rural qui est abandonnée. La dématérialisation effrénée au-delà même de la DGFiP fragilise de nombreux publics : cartes grises, déclarations et paiements des revenus et taxes, inscriptions à pôle emploi ou aux caisses d'allocation familiales… toutes ces démarches doivent être désormais opérées quasiment obligatoirement en ligne. Les publics pour lesquels internet est inaccessible en sont réduits à… payer auprès de prestataires privés un service public qui était jusqu'à présent gratuit.

La Poste s'engouffre dans cette brèche pour proposer de nouveaux services… payants.
Pour Solidaires Finances Publiques, cette conception des services publics est intolérable et va à l'encontre de la solidarité entre les citoyens.
Les services publics ont toujours un coût. Et ils sont toujours au final à la charge des citoyens, soit par le moyen d'une facturation directe, soit par le paiement de l'impôt.
Mais dans le premier cas, les plus pauvres sont exclus de leur bénéfice quand dans le deuxième cas tous en profitent.
Par ailleurs, il faut prendre aussi en considération ce que les services publics rapportent : une population bien protégée, bien soignée, bien éduquée, qui peut se déplacer librement… ce sont autant d'atouts pour le pays.
Pour Solidaires Finances Publiques les services publics sont socialement utiles et économiquement rentables.
Il faut mettre fin à l'idéologie ultralibérale qui abandonne les plus pauvres au profit des plus riches.

Avec un taux de grève le 22 mars de 40,83 % dans la Vienne (pour 38,89 % au niveau national), les agents ont démontré leur colère. Mais une seule journée ne sera pas suffisante pour faire reculer nos gouvernants.
Solidaires Finances Publiques appelle chaque agent, chaque citoyen à rentrer dans la lutte pour la défense du service public !

COMPTE-RENDU DU CTL DU 28-02-2018

Modification des horaires des trésoreries de Vivonne et Châtellerault

La direction justifie la réduction des horaires de Vivonne par la baisse de fréquentation du public et par celle de la TCC pour s'aligner sur les horaires du SIP.

Pour Solidaires Finances Publiques, si les agents en sont réduits à solliciter des modifications des horaires d'ouverture au public, c'est parce qu'ils ne sont plus assez nombreux pour réaliser les tâches qui leur incombent, en trésoreries comme en SIP. Par ailleurs, il est fréquent qu'un usager d'un poste fermé un après-midi se dirige vers un autre service, lui ouvert. C'est ainsi que le SIP de Poitiers, par exemple, est régulièrement sollicité par des usagers ne relevant pas de sa compétence.
Ce déportement est la preuve que toute réduction d'ouverture a des conséquences pour le public.

Dans ces conditions, les élus de Solidaires Finances Publiques n'ont pas pu voter pour ces modifications d'horaires qui sont une réduction du service public. Toutefois, faute de réussir à obtenir les emplois nécessaires, et pour prendre en compte les difficultés des agents, ils n'ont pas voté contre mais se sont abstenus.

Permanences dans les postes fermés au 1er janvier 2018

Des permanences sont organisées dans les locaux municipaux des postes fermés au 1er janvier mais c'est une réception réduite puisque les paiements en numéraire ne sont pas acceptés. Toutefois, les sites sont équipés de terminaux pour les paiements par carte bancaire.

Les agents sont munis d'un ordinateur portable avec une connexion au réseau qui leur permet d'accéder aux applications et de travailler à distance en l'absence de visiteurs.
Pour certains postes, l'usager doit prendre au préalable rendez-vous à la Trésorerie de rattachement.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces permanences ne sont qu'un « pis-aller » pour « faire passer la pilule » aux élus locaux dont les postes ont fermé.
Dans les faits, elles ne peuvent en aucun cas remplacer un accueil par une équipe dans un poste comptable digne de ce nom et sont certainement vouées à disparaître.

Dans la mesure ou ces permanences n'ont débuté qu'en janvier ou février, et qu'il est donc prématuré d'en tirer des conclusions, les élus de Solidaires Finances Publiques ont demandé qu'un bilan soit fait en juin et décembre 2018.

Point d'étape sur l'entraide entre postes, et le télétravail

Une première entraide a été effectuée par les postes de Dangé, Lencloître et Vouillé pour le compte de la TCC. Elle a porté sur le visa des dépenses de fonctionnement des collectivités, (exercice 2017).

Solidaires Finances Publiques reste sceptique sur l'entraide entre postes comptables qui conduit le responsable à ne pas pouvoir gérer la totalité de l'équipe qui traite des tâches relevant de sa responsabilité pécuniaire et comptable. Ce système d'entraide ne sert qu'à masquer les difficultés de ces services qui sont condamnés à se débrouiller avec des moyens toujours en baisse. Sans les emplois nécessaires, il n'empêchera pas la disparition des petites trésoreries même si elles aident les plus grosses qui les absorberont plus tard !!!!
Par ailleurs, si cette entraide fonctionne bien, comment alors justifier les futures fermetures de trésoreries ou services alors que du travail à distance peut être effectué pour d'autres postes ?

Dans ces conditions, Solidaires Finances Publiques revendique que le travail à distance soit utilisé pour maintenir un réseau de proximité, notamment en zone rurale, et non pour multiplier les concentrations de services.

Par ailleurs, 13 agents ont fait acte de candidature pour le télétravail à domicile. 2 ont eu un avis négatif de la part de leur chef de service pour incompatibilité avec les fonctions exercées ou pour manque d'autonomie relevé.
Solidaires Finances Publiques a déjà indiqué ses réserves sur ce sujet (cf phare-ci poitevin n°30) et se réjouit que cette proposition ne suscite pas d'engouement.

Enfin, Solidaires Finances Publiques a interrogé la Direction sur les raisons qui la conduisent à donner du travail à distance à des EDR. Elle a répondu que toutes les tâches ne nécessitaient pas leur présence sur place. Mais elle n'a pas répondu sur les économies réalisées en termes de frais de déplacement.

Pour Solidaires Finances Publiques, la vocation des EDR est bien d'aller sur place pour être proche du chef de service et de l'équipe pour lesquels il travaille. Avec le travail à distance, il ne peut pas y avoir de mutualisation. C'est un non sens car une fois les EDR partis sur une autre mission, qui devra assurer le suivi des travaux effectués par les EDR sinon les agents du service aidé? L''objectif n'est pas le bien être des agents ou la bonne réalisation de la mission, mais bien de faire des économies par tous moyens.

COMPTE-RENDU CAPL DU 08-02 2018

Cette CAPL s'est tenue suite au mouvement complémentaire des agents C au 1er mars 2018. C'était la dernière du genre à cette date compte tenu de la suppression du mouvement complémentaire à partir de 2019.
Le mouvement national concernait pour la Vienne 3 agents, dont 2 mouvements internes au département.
La CAPL a examiné 8 demandes d'affectation locale.
7 personnes ont obtenu une affectation sur l'un de leur vœu.
Au 1er mars 2018, sur 191 emplois au Tagerfip, 143 agents étaient affectés sur un poste soit 48 postes vacants. Mais compte-tenu des temps partiels et des très nombreux agents renfort ou ALD, le solde net est de -11,8.
Les élues de Solidaires Finances Publiques ont voté contre le projet de mouvement, non pas contre les affectations locales proposées par la Direction locale, mais pour dénoncer la politique de la DGFiP en matière d'emplois qui ne donne pas aux services les effectifs suffisants pour « tourner » correctement.

ERRATUM

Dans le phare-ci poitevin n°30, il était écrit concernant la liste d'aptitude de C en B que « la CAPL, initialement prévue le 14 novembre, a été repoussée au 20 novembre après le signalement par les élues de Solidaires Finances Publiques de l'oubli par la Direction d'une candidature ». Certaines réactions montrent que l'article manquait de précision. L'oubli n'incombe pas à la Direction mais à un problème de transmission de la candidature. Au contraire, la Direction n'a pas hésité à repousser la CAPL pour pouvoir étudier correctement l'ensemble des candidatures dont celle transmise tardivement.

COMPTE-RENDU DU CDAS DU 05-03-2018

Au niveau national le budget de l'action sociale pour 2018, de 134,5 M€, est certes en augmentation de plus de 4M€ par rapport à 2017, mais est en retrait par rapport à 2015, et ne rassure pas dans la mesure où il n'est pas sanctuarisé.
L'enquête faite auprès d'un échantillon de 15000 agents des ministères fait ressortir que les agents sont prioritairement attachés à la satisfaction des besoins quotidiens que sont les 3 axes majeurs suivants : logement, restauration et aide aux personnes en difficulté.

S'agissant du logement, Solidaires Finances souhaite un rehaussement des barèmes des prêts ainsi que l'augmentation des sommes prêtées afin de mieux répondre aux besoins des agents.
S'agissant de la restauration, dont les dépenses représentent près de 47 % du budget, Solidaires Finances a les plus grandes inquiétudes quant au devenir des structures de restauration dès lors que celles-ci sont face à un problème de personnel, départ d'un « Berkani », mise en liquidation judiciaire d'un prestataire, etc.

La DGFIP s'oriente vers une fermeture systématique de ces structures au mépris de l'intérêt des agents dans un manque total du respect de leurs conditions de vie au travail.

Pour la Vienne le budget de l'action sociale est de 34114 euros.
Pour l'instant aucune fermeture de cantine n'est envisagée dans le département mais l'avenir reste précaire.

L'arbre de Noël aura lieu le 12 décembre 2018 à Nouaillé avec le spectacle « la maison démontable ».
La sortie programmée pour les actifs se déroulera le 09 juin 2018 à Disneyland Paris.
La sortie prévue pour les retraités se tiendra le 27 septembre 2018 sur le thème des vendanges.

Les actions sociales telles que consultation d'un avocat, préparation à la retraite, Cesu d'urgence et agents en CLM/CLD sont reconduites.

TRAVAUX : UNE ATTITUDE QUI FÂCHE !

Le déménagement des trésoreries de Poitiers Municipale et de Biard rue Saint Louis nécessite en amont des travaux sur ce dernier site.

Pendant des semaines, les deux chefs de poste ont travaillé sur des plans en toute transparence et consultation avec les agents. Ils avaient réussi en partie à faire accepter aux agents le projet.
Patatras ! Lors de la réunion de présentation aux agents du 8 mars, le projet arrêté par la Direction n'avait rien à voir avec les projets travaillés et proposés par les deux postes ! Il est confirmé que la Direction n'a pas obtenu le budget espéré mais veut quand même commencer les travaux à tout prix...

Les problèmes de l'accueil et de la caisse notamment demeurent entiers : bureau du A trop petit pour recevoir ses collaborateurs, accueil PMR non finalisé, accueil des poussettes pas du tout pris en compte, postes accueil (notamment Amendes) et caisse trop éloignés les uns des autres…
Pour la personne chargée de la caisse, après une journée passée au guichet, elle devra descendre au sous-sol pour ranger les fonds et monter au 2e étage pour passer ses opérations de comptabilité...

Pire, à ce stade, il n'est pas encore sûr que la Brinks soit en capacité de venir chercher les fonds. Or des projets prévoient le transfert de la caisse de la DDFiP sur celle de la nouvelle trésorerie. Dans cette configuration, ce sont de très grosses sommes (régies d'État notamment) qui seront potentiellement à transférer chaque jour.

Lors de la réunion de présentation aux agents de la TPM et de Biard des plans arrêtés par la Direction, la salle de réunion ne comportait même pas assez de chaises pour l'ensemble des participants !

Quand la Direction ne sait même pas le nombre d'agents qu'elle a affecté sur ces deux postes, comment peut-elle prétendre établir de bons plans d'installation ?

De cette réunion est ressorti chez les agents un sentiment généralisé d'écœurement, de nausée, de mépris, d'autisme d'une Direction qui ne connaît pas leur métier… et s'en moque !

Pour la fusion des secteurs du SIP de Poitiers, l'attitude de la Direction a été la même. L'encadrement et les agents du SIP ont travaillé sur un projet qui avait fini par emporter un accord majoritaire.

Or, les travaux, initialement acceptés par la Direction, sont désormais refusés et la fusion des secteurs devra se faire sans travaux.

Cette volte face demeure incompréhensible pour les agents.

Là encore, c'est un sentiment de dégoût qui prédomine.

Pour Solidaires Finances Publiques, cette attitude est symptomatique de l'attitude actuelle « macronienne » du pouvoir consistant à organiser des réunions pour à la fin n'en faire qu'à sa tête.

Cela démontre bien le mépris à l'égard du service public et du citoyen, et de la morgue à l'égard des agents !

Pour Solidaires Finances Publiques, il est inadmissible qu'un transfert aboutisse à des conditions de travail pires qu'avant, pour seul motif de restrictions budgétaires ! Les agents ne sont pas des pions !
Avec une telle attitude, la Direction parvient à briser la motivation des agents, même des plus volontaires !

Quant aux transferts de fonds, aucun agent (quel que soit son grade) ne peut être contraint de se mettre en danger parce que la Direction n'est pas capable d'assurer sa sécurité ! Si la Brinks ne peut pas passer rue Saint Louis, le transfert des trésoreries doit être purement et simplement annulé.

POINT SUR L'APPLICATION DU DECRET ZUS

Principe : les agents ayant travaillé dans des QPV (quartiers prioritaires de la ville), anciennement zones urbaines sensibles, peuvent bénéficier de bonifications d'ancienneté sous certaines conditions.

Les conditions pour bénéficier de l'application du décret ZUS ?
- Être un fonctionnaire ou agent non titulaire affecté dans un QPV et y exercer ses fonctions de manière effective, à titre principal (pendant la majeure partie de son activité)
- Justifier d'une durée minimale de service continu de 3 ans dans les QPV

Les agents ayant accompli 3 ans au moins de services continus en QPV ont droit à une bonification d'ancienneté d'1 mois pour chacune de ces 3 années.

Les agents ALD, détaché ou en équipe de renfort sont-ils concernés ? Grâce à l'intervention de Solidaires Finances Publiques, ces agents, initialement écartés du dispositif, sont réintégrés dans le périmètre des bénéficiaires.

Les agents de la Vienne sont-ils concernés ? Non et oui. Seul le site de la rue de Slovénie à Poitiers est en QPV depuis le 1er janvier 2015. L'élargissement du périmètre des bénéficiaires aux agents en contact avec les populations des QPV était porté par Solidaires Finances Publiques mais l'administration a refusé notre légitime revendication en se limitant à une application stricte du décret. Les agents étant affectés sur Slovénie depuis moins de 3 ans mais ayant exercé en ZUS ou QPV auparavant peuvent prétendre à la bonification d'ancienneté

Quand les agents de Slovénie peuvent-ils déposer leur candidature ? La Direction locale a adressé une note aux agents le 5 mars 2018.
Les agents doivent remplir un tableau et l'adresser à la Direction, accompagné de la notification d'affectation sur le site de Slovénie, au plus tard le 11 mai 2018.

Solidaires Finances Publiques, à l'origine de l'application du décret ZUS à la DGFiP, reste vigilante sur la bonne application de celui-ci.

Pour nous contacter : solidairesfinancespubliques.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr
Patrick FORGET: secrétaire de section, Tel : 05.49.38.25.43
PCRP, 15 rue de Slovénie, BP 565, 86021 POITIERS CEDEX
Site national : **contact@solidairesfinancespubliques.fr**

Bulletin d'adhésion 2018

Solidaires Finances Publiques

Solidaires Finances Publiques